

## FICHE D'INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION OSER FORET VIVANTE

Oser Forêt Vivante œuvre depuis plus de 29 ans à la création d'emplois et au développement de l'Économie Sociale et Solidaire sur notre territoire.

### Notre territoire, 10 communes :

Rezé, Nantes Sud, Bouguenais, Bouaye, Basse Goulaine, Vertou, Saint Sébastien sur Loire, Les Sorinières, Pont Saint Martin et Saint Aignan de Grand lieu.

### Nos services :

Mettre à votre disposition du personnel pour vos besoins en :

#### Espaces verts et entretien :

Tondre la pelouse, nettoyer le jardin, ramasser les feuilles, les branches  
Bêcher, entretenir les parterres, entretenir un potager, ramasser des légumes  
Tailler des haies, tailler des arbres fruitiers, tailler des rosiers  
Faire des plantations  
Désherber, nettoyer des allées, éclaircir des plantations.

#### Nettoyage :

Entretien la maison  
Laver les sols, dépoussiérer les bibelots, les meubles, les objets, cirer des meubles,  
Des escaliers, des parquets anciens  
Nettoyer les sanitaires, les vestiaires, les vitres  
Repasser le linge.

#### Manutention :

Déménager, réaménager  
Monter, démonter du mobilier  
Décharger des camions.

#### Bricolage :

Installer des appliques, tringles à rideaux, poignées de porte, moulures...  
Monter des étagères, meubles de cuisine, de salle de bain...  
Petite maçonnerie, menuiserie, plâtrerie...  
Peinture tapisserie, préparation des murs ...

#### Entretien des bureaux et locaux commerciaux

### Notre fonctionnement :

Après un simple appel de votre part, nous recherchons parmi nos salariés la personne ayant les compétences répondant au mieux à vos besoins.

Nous sommes employeur et à ce titre, nous assurons :

- Le recrutement
- La déclaration préalable à l'embauche
- La visite médicale
- La mise en œuvre du contrat
- Le salaire
- Le règlement des charges
- Le suivi de la mission, la gestion des congés et remplacements.

Service à la personne

50% de  
réduction  
fiscale

Pour l'exécution de la tâche, le salarié est de droit et de fait placé sous la responsabilité de l'utilisateur duquel il recevra toutes instructions, matériaux et matériels nécessaires à la parfaite exécution du travail et à sa sécurité(article L124.4.6 du code du travail)

Vous vérifiez le temps effectué par le salarié en signant un relevé d'heures.

#### **Nos contrats :**

Ce sont des CDD dit «d'usage » sans engagement qui peuvent être reconduits aussi souvent que nécessaire ou interrompus de manière simple par l'une des deux parties (contrats à fin de tâche).

#### **Nos tarifs horaires :**

Nous acceptons les CESU préfinancés pour les services à la personne, ceux qui émanent des entreprises, des mutuelles..., ceux que nous ne pouvons pas prendre sont ceux qui proviennent des banques.

#### **Notre équipe**

Patricia Janicot - Chargée d'Accueil et des Mises à Disposition

Karine Figiel -Conseillère en Insertion Professionnelle

Claire Robin -Conseillère Emploi et Développement

#### **Nos horaires**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h fermeture le mardi et jeudi après midi

Pour un complément d'information : nous pouvons occasionnellement et gratuitement faire une estimation personnalisée du temps de travail de nos salariés. Ce document vise à aider le client à évaluer le temps nécessaire de mise à disposition de personnel en fonction des tâches demandées, du matériel et des matériaux fournis par le client. Il ne constitue en aucun cas un engagement ferme de notre association pour une prestation de service.

## ***Insertion par l'Activité Economique (IAE)***

*L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail et d'un accompagnement vers l'emploi durable.*